

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

En présentiel et en visioconférence

-----

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés sans pouvoir	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
49	41	1	2	5	11 décembre 2020	11 décembre 2020

**Présents :** M. GALUT, Maire ; Mme BESSARD, M. ALLAIN, Mme MENGUY, M. BEDIN (jusqu'à la délibération n° 43), Mme MADROLLES, M. LEFELLE, Mme NEZLIQUI, M. METTRE, M. CABRERA, Mme TRUSSARDI, M. MOUSALLI, M. BOUQUIN, Mme BIGUIER, M. JEANNIN, M. GUERINEAU, M. MARTIN, Maires-Adjointes ; Mme FELIX, Mme BEN AHMED, M. DEDET, M. BARDI, Mme MORASIN, M. STOQUERT, Mme CHEZE-DHO, M. MAUTRE, M. PIERRON, Mme SOULAT, Mme CHOLLET-MOUCHOUX, M. LUBERNE, Mme PALLOT, Mme TOUAK, Mme VIENNE, M. MOUSNY, M. MERCIER, Mme FRANQUES, Mme SINGEOT, M. SPETER-LEJEUNE, Mme POL, M. REBEYROL, Mme MICHEL, M. ETIENNE, Mme PAGET, Conseillers Municipaux

**Absents :** Mme GUICHARD, M. CHARPENTIER

**Absent excusé sans pouvoir :** M. TROJAN

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. BEDIN	donne pouvoir à	Mme TRUSSARDI (à partir de la délibération n° 44)
Mme BONDUELLE	donne pouvoir à	M. CABRERA
Mme ROBINSON	donne pouvoir à	M. METTRE
Mme LABRO	donne pouvoir à	Mme MENGUY
M. CROTTÉ	donne pouvoir à	Mme VIENNE

M. LEFELLE et Mme FRANQUES sont désignés comme secrétaires de séance

**Président de séance :** M. GALUT, Maire.

**N° : 77**

**Rapporteur : Philippe MARTIN**

**Nomenclature**

**9.4**

-----  
**Motion pour un moratoire national et l'ouverture d'un débat public  
sur le déploiement de la 5G en France**

-----

Le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020. Cette décision intervient sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable. Pourtant, l'utilité réelle de la 5G est loin d'être aussi évidente que le prétendent les opérateurs de téléphonie mobile ou le gouvernement. Malgré les alertes de nombreux citoyens, associations, élus, les attributions de fréquences sont prévues dans les semaines qui viennent sans qu'aucun véritable débat n'ait jamais eu lieu, le gouvernement justifiant sa précipitation au nom d'un prétendu retard français. Pourtant, des questions environnementales, sanitaires et démocratiques sont posées.

L'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter, et, avec l'explosion des usages, les gains attendus par la faussement nommée « dématérialisation » ne sont pas démontrés. Les industriels s'accordent sur la promesse de multiplication par 1 000 des données échangées sur les réseaux dans les prochaines décennies. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, mais son déploiement en France aboutira à un « effet rebond » par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

Par ailleurs, le déploiement de la 5G va exponentiellement accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, la pollution due à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchets pas ou peu recyclables. A l'heure actuelle, un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de ce réseau mobile va donc impliquer un renouvellement d'une large part du matériel, augmentant encore l'empreinte écologique et le poids des déchets, et cela pour tenter de bénéficier d'une nouveauté technologique dont l'utilité reste à démontrer. Une étude d'impact environnemental préalable sur la 5G est donc nécessaire avant d'envisager son déploiement.

L'histoire récente a largement démontré qu'une vigilance citoyenne est toujours nécessaire en matière de santé publique. Dans son rapport d'octobre 2019 sur la 5G, l'ANSES affirme d'ailleurs avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie. L'étude est actuellement en cours, il semble indispensable d'attendre ses conclusions avant de déployer la 5G dans nos villes et dans nos campagnes. Ce temps d'analyse redonne à l'Etat son rôle souverain sur les questions sanitaires au regard de l'intérêt collectif plutôt que d'intérêts économiques industriels.

Les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui aboutira à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes. De même, il est urgent de s'interroger sur l'impact sanitaire de la multiplication d'objets hyperconnectés.

Alors que la technologie 4G n'est toujours pas totalement déployée, que les collectivités dépensent des sommes importantes pour équiper en fibre les espaces ruraux et des espaces mal desservis, l'arrivée de la 5G risque surtout d'aggraver les fractures numériques existantes. Comme de nombreux autres élus, partout en France, nous nous interrogeons sur le rôle de la 5G et de l'Internet mobile dans la résorption de la fracture numérique. Nous souhaitons que les communes aient la capacité de choisir le mode d'accès à Internet et la maîtrise du développement des réseaux numériques.

Le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G participe de l'accaparement de données personnelles. On donne ainsi les clefs d'un pouvoir de prévision et de contrôle social à des géants du numérique. Dans le contexte actuel d'urgence climatique et sociale, c'est la question même de nos modes de vies qu'il est urgent d'interroger. L'inflation numérique doit nous amener à réfléchir d'urgence à nos besoins et à nos usages en la matière. Et ce choix ne doit être ni celui d'opérateurs, ni même celui d'experts, mais bien un choix de l'ensemble des citoyennes et citoyens afin de décider de façon éclairée et démocratique l'installation ou non de la 5G. Le moratoire est l'une des propositions de la convention citoyenne pour le climat, que le président de la République s'est engagé à étudier. Nous lui demandons, ainsi qu'au gouvernement, de respecter cet engagement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,


**DECIDE**  
**par 36 voix "pour" et 10 abstentions (Groupe de l'Opposition)**

Par cette motion, les élus municipaux de Bourges s'associent à la mobilisation des élus locaux :

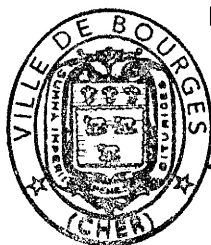
- proposant dans l'immédiat un moratoire sur le déploiement de la 5G au moins jusqu'à l'été 2021 ;
- pendant ce moratoire, demandant la tenue d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques ;
- demandant pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ;
- demandant que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt électronique de la Préfecture le 30 DEC. 2020  
Affichage du 22 DEC. 2020

Pour le Maire et par délégation  
La Responsable du Service des Assemblées  
Annick GRELAT



Pour le Maire,  
**Le Maire-Adjoint délégué Spécial d'Asnières**  
**Conseiller Municipal délégué au Numérique**



Philippe MARTIN

